Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 013-211301049-20230928-DEL2023_09_08-DE

République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

publié le 02-10-23

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2023

Nombre de membres
Afférents : 29
Présents : 24
Qui ont pris au vote : 27 (M. DETRAY est arrivé après le vote)

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit du mois de septembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.
Etaient présents à cette assemblée :
Maxime MARCHAND, Maire,
Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Cécile BONNEAU, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY.
Les conseillers municipaux :
M. André MOURGUES, M. Patrice THOMAS, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, Mme Géraldine CAMPENS, Mme Dominique PIGNATEL, Mme Valérie WILLEMART, Mme Elisabeth MARAINI, Mme Marion NEFF, M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSPUHL, M. Etienne HERPIN, Mme Christine BEAULIEU, Mme Valérie MASSON-RAGUSA, Mme Marjolaine CHATONEY, M. Philippe GALIZZI.
Excusés, avaient donné procuration :
M. Anthony BICCHIERAI à Mme Elisabeth MARAINI
Mme Julie DESMOULINS à M. Jean-Louis LABOURAYRE
M. Didier ZIKA procuration à Mme Marie-Laure WALTHER
Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA à M. Alain LEVINSPUHL
Absents : M. Bruno CHAIX

DELIBERATION N° 2023-09-08 Nomenclature ACTES 2.2

AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA PARCELLE AL69

Rapporteur : Julie SAVI

A la demande de la commune, la Société Côte Bleue Invest a étudié un projet d'ensemble intégrant sa parcelle et la parcelle de la Commune AL69.

Le projet proposé par le promoteur est le suivant :

34 logements collectifs dont 10 logements sociaux et de locaux à destination d'un centre de Santé et soins de la personne en RDC.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser la Société Côte Bleue Invest à déposer un Permis de Construire sur les parcelles AL 68 et AL 69 au plus tard le 31 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 013-211301049-20230928-DEL2023_09_08-DE

Le Conseil Municipal,
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi n°83-8 du 8 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;
VU la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la Société Côte Bleue Invest à déposer une demande de Permis de Construire sur la parcelle AL 69 et la parcelle AL 69, lui appartenant.

AUTORISE le Maire à signer tout contrat préparatoire à la vente avec la Société Côte Bleue Invest ou toute personne morale ou physique pouvant s'y substituer.
DIT que le Permis de Construire sera déposé au plus tard le 31 décembre 2023.

Le Maire,
Maxime MARCHAND

MAIRIE de SAUSSET-LES-PINS (B.-du-Rh.)

VOTE :
Pour : UNANIMITE
Contre :
Abstention :